



Les propositions du collectif

1. Réduire la consommation énergétique à la charge de la commune
2. Développer les énergies renouvelables
3. Inciter à se déplacer autrement
4. Développer une agriculture et une alimentation soutenables
5. Economiser la ressource en eau et répartir la charge de façon équitable
6. Sensibiliser à l'environnement et aux conséquences de nos modes de consommation
7. Redynamiser la démocratie locale



1. Réduire la consommation énergétique à la charge de la commune

Les enjeux



L'éclairage public représente en moyenne près de 50% de la consommation d'électricité des communes. Réduire le nombre de points lumineux ou éteindre l'éclairage au cœur de la nuit permet de faire rapidement des économies, de réduire la pollution lumineuse (on peut admirer les étoiles) et de favoriser la faune nocturne.

Des économies sont aussi possibles, d'une part dans la consommation énergétique et en eau des bâtiments communaux et des installations sportives, d'autre part dans celle des véhicules, engins et matériels utilisés par les services municipaux.

Les actions envisageables

Eclairage public

- Supprimer ou inactiver les points lumineux inefficaces : ceux sur le pont du Rhône (ce qui serait favorable à la biodiversité du fleuve) ou certaines voies peu utilisées.
- Eteindre totalement ou partiellement l'éclairage public au cœur de la nuit (de 23h00 à 5h00).

Installations et bâtiments communaux

- Faire un suivi régulier des consommations en énergie et en eau des différents bâtiments et installations.
- Faire un diagnostic des consommations en énergie et en eau et en déduire un programme d'entretien. Programmer les rénovations urgentes (isolation thermique, nouvelles sources d'énergie).

Véhicules et matériels utilisés par les services municipaux

- Inciter les agents municipaux à optimiser les déplacements professionnels
- Faire un suivi de la consommation des véhicules et engins divers.
- Intégrer la sobriété énergétique dans les programmes de travaux exécutés par les services techniques (limiter les fauchages, balayages, arrosages... au minimum acceptable).

Des exemples concrets

Plusieurs communes ont réduit leur éclairage public ou vont le faire :

- Saint-Paul le Jeune vient de mettre en place l'extinction d'une bonne partie de l'éclairage public entre 24h et 5h (6h l'été).
- Alba-la-Romaine et Villeneuve de Berg ont réalisé un bilan de leur éclairage public. Alba-la-Romaine va engager le remplacement de 50% des lampes. Villeneuve doit remplacer 450 foyers lumineux.

Les communes de Vinezac et d'Orgnac l'Aven ont établi un bilan énergétique de leur patrimoine (bâtiments, véhicules, éclairage public). A Vinezac, la régulation des chauffages a été améliorée. L'abandon des chaudières au fuel est envisagé. La commune d'Orgnac l'Aven a remplacé les lampes d'éclairage public par des LED.

Bourg-les-Valence a bénéficié en 2012 du label Cap Cit'Ergie piloté par l'Ademe qui consiste à donner les outils pour améliorer sa politique énergétique mais aussi étendre ses bonnes pratiques en matière de mobilité, d'urbanisme, d'aménagement et de gestion de son patrimoine. Elle a réalisé le bilan carbone de son patrimoine et s'est engagée à réaliser un diagnostic énergétique sur l'ensemble de ses bâtiments. Une réflexion va être lancée sur la gestion des véhicules de service et la formation des agents à l'éco-mobilité. Enfin, la commune a embauché un architecte conseiller en énergie.

2. Développer les énergies renouvelables

Les enjeux

Les ressources énergétiques conventionnelles (pétrole, charbon, gaz) sont de plus en plus difficiles à exploiter et vont devenir plus rares et donc plus chères. Elles sont responsables de l'accélération du changement climatique. Les économies d'énergie qui doivent être recherchées dans tous les domaines ne suffiront pas à compenser la baisse de ces ressources traditionnelles.

La France a pris du retard dans le développement des énergies renouvelables, seules alternatives crédibles au tout pétrole et charbon et non délocalisables. Les collectivités locales, les entreprises et les citoyens doivent s'engager sans attendre en faveur du photovoltaïque, de l'éolien, de la biomasse (dont le bois).

Les actions envisageables

Schéma stratégique

La Communauté de communes DRAGA a élaboré en 2010 sa stratégie en matière d'énergies renouvelables qui définit des zones d'accueil de parcs éoliens et de centrales photovoltaïque, ainsi que les actions de valorisation du bois de chauffage afin de produire ainsi, à terme, 75% des besoins en électricité de DRAGA. La commune doit aider à obtenir la validation de ce schéma par l'Etat, dont l'accord est indispensable pour la création des zones de développement de l'éolien.

Energie solaire

- Elaborer un programme de mise en œuvre de panneaux solaires (photovoltaïques ou thermiques) sur les bâtiments communaux. Faciliter la création de SEM permettant de faire appel à l'épargne citoyenne.
- Inciter financièrement les occupants de maisons individuelles à utiliser l'énergie solaire.

Energie éolienne

- S'engager en faveur de la création de parcs éoliens de taille raisonnable sur le territoire de DRAGA.

Chauffage au bois

- Engager une politique de développement de la filière bois sur la communauté de DRAGA, en priorité en forêt communale. Favoriser le regroupement de forêts privées afin de mettre en place une production de bois de chauffage.
- Sensibiliser et inciter les habitants à rénover ou installer des chauffages bois. Favoriser ainsi la lutte contre la précarité énergétique.
- Favoriser l'installation ou le remplacement de chaufferies collectives et proposer le bois dans les solutions de rénovation des chauffages gérés par la commune.

Un exemple concret

Du photovoltaïque citoyen dans les Boutières

Un groupe d'habitants des Boutières a élaboré un projet photovoltaïque participatif dans la vallée de l'Eyrieux. Accompagné par Polénergie et soutenu par un fournisseur d'électricité 100% renouvelable, Énercoop Rhône-Alpes, le collectif a créé en mars 2012 Aurance Énergies.

Cette société par actions simplifiées à gouvernance coopérative (une personne = une voix), regroupe aujourd'hui une trentaine d'actionnaires. A la mi-juin 2012, elle a raccordé sa première centrale, installée sur le café-restaurant communal de Saint-Michel d'Aurance. Sa production couvre d'ores et déjà 50% des besoins en électricité de la



3. Inciter à se déplacer autrement

Les enjeux

Les déplacements à moyenne distance se font aujourd'hui surtout en voiture avec un seul occupant. Les alternatives à un usage solo de la voiture ne seront crédibles que si une offre adaptée aux besoins en transport collectif, covoiturage, vélo, marche à pied a été créée au préalable. Rien n'interdit aux petites villes de chercher à réduire la place de la voiture au profit d'une mobilité plus soutenable. Une part importante des déplacements en voiture se fait sur moins de 1 km, lorsque la moteur à froid consomme 50% de plus en carburant. Parcourir 1 km, c'est 10 mn à pied et 4 mn en vélo. Le simple fait d'améliorer les passages à risques pour les piétons et cyclistes, de créer des parcs à vélos permet de favoriser ce type de mobilité.

Les actions envisageables

Transports collectifs

- La desserte en car, notoirement insuffisante et peu lisible, n'incite pas à utiliser ce moyen de transport. La commune doit engager des négociations avec la Région et les Départements limitrophes pour améliorer les dessertes en car et réduire le coût du ticket.



- La réouverture de la ligne ferroviaire de voyageurs en rive droite (initialement prévue en 2010 !) est en panne en raison d'une absence de volonté politique. La commune doit se positionner sans ambiguïté sur l'urgence de cette création et participer activement aux négociations avec la Région en liaison avec le Collectif (CUTPSA) qui milite pour cette réouverture.

Covoiturage

- La création sur la commune d'une aire de covoiturage serait une incitation efficace à adopter ce mode de transport de type collectif.

Vélo et marche à pied

- Identifier les points noirs pour les piétons et cyclistes, en priorité pour l'accès aux établissements scolaires et traiter rapidement les plus risqués.
- Créer des parcs à vélo sécurisés dans les secteurs potentiellement fréquentés (écoles, commerces, administrations...)
- Encourager le « Pédibus » (ramassage scolaire à pied) qui facilite la marche à pied, la circulation et le stationnement près de l'école et qui est apprécié des élèves et des parents.
- Rechercher les actions permettant d'exploiter l'arrivée de la ViaRhona avec l'ensemble des acteurs du cyclisme, de la randonnée et du tourisme.

Des exemples concrets

En 2011, la commune de Roiffieux a initié la mise en place d'un Pédibus 2 lignes fonctionnent de façon indépendante pour un total de 20 enfants.

Un Pédibus fonctionne efficacement depuis 4 ans à Livron dans la Drôme. Les 7 lignes concernent 70 enfants. La municipalité a participé activement à la définition des parcours, aux aménagements de sécurité préalables, au financement des gilets fluo et des assurances des accompagnateurs.

Depuis 2006, la commune de Bourg-les-Valence favorise les déplacements doux de ses agents en subventionnant les trajets domicile-travail par train et car et en mettant une flotte de vélos à leur disposition. Elle a mis en place des lignes de Pédibus en 2005. Elle va engager un plan local de déplacements avec révision du schéma cyclable et mise en place d'un schéma piétons.

4. Développer une agriculture et une alimentation soutenables

Les enjeux

Manger est un acte vital pour notre santé, qui passe par la production de produits agricoles de bonne qualité et cultivés dans le respect de l'être humain et de son environnement.

Pour les territoires en transition, il s'agit d'organiser l'agriculture et la consommation de produits alimentaires de manière à "se nourrir localement du champ à l'assiette" avec des produits issus de l'agriculture biologique.

Les actions envisageables

Les jardins partagés

Le jardin partagé est un espace d'information, d'incitation à reprendre en main son alimentation, pour aller vers plus de qualité. C'est un vecteur d'éducation au développement durable. En milieu rural aussi, on peut créer ces espaces de mise en commun des pratiques. C'est l'occasion d'organiser des événements pour favoriser la rencontre (soupe commune, chantier collectif, troc de graines et de plants ...).

L'association "Bourgs en transition" qui dispose déjà d'un jardin partagé sur Bourg-Saint-Andéol, cherche à développer cette dynamique. Elle a besoin du soutien des collectivités pour accéder à un foncier plus important et disposer des moyens logistiques et financiers nécessaires.



La restauration collective

Mettre en place une restauration collective utilisant des produits bio et locaux :

- en associant parents d'élèves, équipes pédagogiques et professionnels de la restauration;
- en respectant les fonctionnements et les rythmes des agriculteurs et fournisseurs de repas ;
- en accompagnant les adaptations nécessaires pour

l'agriculteur qui souhaite fournir la restauration collective et pour le cuisinier qui veut travailler avec des produits frais, de saison, locaux et bio.

L'installation d'agriculteurs

Organiser l'agriculture afin d'avoir accès localement à une diversité de produits tout en faisant le lien entre activité agricole, territoire de vie, espaces naturels

Créer des médiateurs relais pour faire le lien entre les futurs installés et les cédants .

L'utilisation des espaces publics

Planter des arbres fruitiers sur les espaces publics disponibles, ou semer des platebandes maraichères.

Un exemple concret

Barjac, a depuis longtemps sa cantine scolaire bio. Pour l'alimenter, il a fallu installer des producteurs. Ainsi la Grange des Prés et ses 120 hectares ont vu arriver un boulanger, puis un éleveur de vaches, un autre de volailles et bientôt une production de cochons en plein air, en attendant un ou deux maraîchers.

Venus de Belgique, Driss et Tine sont les futurs éleveurs de cochons grâce à Terre de Liens qui met des terres à disposition de candidats agriculteurs en bio à la Grange des Prés.

Leur projet est d'élever une centaine de cochons par an, en bio, à partir d'une alimentation tirée de l'exploitation. La production en charcuterie et viande découpée sera destinés au marché de Barjac et à la cantine scolaire. "L'idée de circuit court est ainsi respectée", explique Driss.

Un projet de production de miel et produits dérivés n'est pas encore totalement finalisé.

5. Economiser la ressource en eau potable et répartir la charge de façon équitable

Les enjeux

L'eau est une ressource limitée qui devient un enjeu crucial en raison des besoins croissants. Un habitant de pays riche consomme par jour entre 100 et 500 litres d'eau potable, celui d'un pays émergent se contente de 20 à 30 litres. En France, 20% de l'eau potable se perd dans les fuites des réseaux de distribution. La marge de progrès vers plus de sobriété est importante.

Nous devons informer et sensibiliser chacun à la nécessité d'économiser et protéger la ressource en eau potable fragile et limitée et ce :

- pour plus d'équité entre les usagers,
- pour réduire la consommation d'énergie (1 m³ nécessite jusqu'à 8 kWh d'électricité),
- pour réduire la quantité d'eaux usées traitées et améliorer ainsi la qualité des rejets,
- pour diminuer le coût des investissements.

Les actions envisageables

- Augmenter les moyens de réduire les fuites sur le réseau en fixant un objectif ambitieux à l'exploitant des réseaux.
- S'engager vers un retour à une gestion directe (communale ou intercommunale) à l'occasion de la prochaine échéance du contrat d'affermage. Sinon renégocier le contrat avec le fermier de façon à réduire globalement le prix de l'eau et gagner en transparence.
- Mettre en œuvre une facturation progressive et plus équitable de l'eau et de l'assainissement

Cette mesure a pour but d'inciter à restreindre sa consommation et de moins pénaliser les ménages qui consomment peu, notamment ceux à faibles ressources, l'eau de « confort » revenant ainsi plus chère que l'eau « vitale ».



Quelle tarification instituer ?

Une réflexion approfondie doit être menée afin d'arrêter une tarification qui évite les inconvénients potentiels de ce type de mesure et qui doit permettre à la majorité des consommateurs de bénéficier d'une baisse de sa facture.

Le principe de progressivité est le suivant :

- un terme fixe (abonnement) symbolique ou nul : l'eau est un droit pour tous ;
- un prix très réduit pour les premiers m³ ;
- une légère augmentation dans la tranche intermédiaire, celle d'une consommation « raisonnable », afin d'équilibrer les comptes ;
- une forte augmentation des m³ excédentaires, de « confort », afin de faire payer les « sur-consommateurs », à partir de 80 ou 100 m³.

Un exemple concret

Depuis octobre 2012, les habitants de Libourne (Gironde) bénéficient d'une tarification de l'eau, qualifiée de « sociale et progressive » valable pour tous. Ce qui fait de cette ville de 24000 habitants une pionnière en la matière.

L'élément le plus marquant est sans aucun doute le prix des 15 premiers mètres cubes d'eau, qui ne seront désormais plus facturés que 0,10 €/m³ (hors abonnement, assainissement et taxes).

De 16 m³ à 120 m³, il s'agit d'un volume d'eau considéré comme utile, qui correspond aux besoins sanitaires : il bénéficie d'un tarif de 0,70 €/m³. Au-delà, les tranches supérieures ont une progressivité importante. La Charte de l'eau adoptée par la ville affirme que « l'eau, bien commun de l'humanité à préserver, n'est pas une marchandise ».

6. Sensibiliser à l'environnement et aux conséquences de nos modes de consommation

Les enjeux

Nos pratiques de consommation sont issues de l'expérience et des habitudes d'une société devenue celle de l'hyperconsommation. La prise de conscience des conséquences de nos actes quotidiens sur l'environnement, sur notre santé et sur nos dépenses doit être favorisée par un travail pédagogique qui doit être soutenu par la collectivité publique.

Parce que les enjeux environnementaux sont issus de phénomènes complexes, il est nécessaire d'avoir une structure associative employant des pédagogues spécialisés dans la sensibilisation et la transmission d'informations sur l'environnement et le développement durable.

Les actions envisageables



Soutenir financièrement un programme d'éducation à l'énergie et à la consommation à l'attention de tous les publics (scolaire en complémentarité avec la loi de refondation de l'école de 2013, grand public, salariés, entreprises, services publics). Une priorité pourrait être accordée à la sensibilisation aux économies d'énergie au quotidien notamment dans le logement en partenariat avec le CCAS.

Ce programme serait porté par une association qui animera des séances de sensibilisation et de formation sur les thématiques de la transition écologique et énergétique (du jardin à l'assiette puis à la poubelle, de la centrale solaire à la prise électrique, de la station de pompage à la station d'épuration,...). Elle travaillera en coordination avec les réseaux d'éducation à l'environnement (Ecole et Nature, GRAINE Rhône-Alpes) et les associations partenaires telles que la FRAPNA et Polenergie.

7. Redynamiser la démocratie locale

Les enjeux

Le constat est général : les citoyens font moins confiance à leurs élus. Ils sont échaudés par de nombreuses affaires impliquant des politiques et ont le sentiment que des décisions importantes sont prises sans en être informés, à partir des dires d'experts et sans pouvoir donner leur avis.

Même si le fossé entre élus et citoyens est moins marqué au niveau des communes, les risques de voir une forte abstention aux élections municipales peut avoir comme conséquences une montée des extrêmes et une aggravation des clivages entraînant une moins grande légitimité des élus dont certains sont perçus comme des professionnels de la politique.

La démocratie représentative ne peut fonctionner que si une confiance réciproque s'instaure entre les citoyens et les élus qui ne doivent pas sous-estimer l'intelligence collective du peuple. A défaut de démocratie directe, c'est vers une plus grande participation des citoyens qu'il faut se diriger. Cette volonté politique doit se traduire par un souci de mieux associer les « profanes » aux décisions importantes et d'assurer ainsi leur formation politique ce qui peut se faire de différentes manières.

Les actions envisageables

- Instaurer et faire fonctionner des commissions composées de citoyens volontaires et d'élus. Ces commissions, qui correspondent chacune à un domaine de compétences municipales, travaillent soit sur la base de propositions de l'équipe municipale soit sur les besoins exprimés par les citoyens. Elles élaborent des avis et des amendements aux projets municipaux, ces avis devant être portés à la connaissance du conseil municipal afin d'encourager à développer cet exercice démocratique.



- En particulier, créer une commission extra municipale chargée de proposer au conseil municipal des projets et actions liés à la transition écologique et énergétique. Y intégrer des jeunes qui puissent représenter des écoles ou des quartiers.
- Les projets significatifs doivent être soumis à l'avis de la population afin que chacun puisse s'exprimer et que ces avis puissent être pris en compte.

Un exemple concret

La commune de Bourg-les-Valence finance et co-anime un collectif de citoyens volontaires qui a pour ambition de sensibiliser les habitants aux questions de développement durable.